



La der des ders

Il ne s'agit point là d'une bonne résolution non tenue en 2011, mais bel et bien d'une nouvelle modification réglementaire. En effet, une mouture actualisée du Code du sport, partie plongée, est imminente. Croyez bien que j'ai quelque pudeur à vous annoncer cela, car de mémoire d' "homopalumus" jamais époque n'avait connu tant d'effervescence dans ce domaine : décret hyperbare, rénovation de la filière professionnelle, modification(s) du Code du sport, règlements antidopage, modification des règles d'accueil collectif des mineurs, etc., j'en oublie avec effronterie tant ce nécessaire arsenal nous occupe depuis bientôt 3 ans !

Allez, c'était prévisible. Le coup de tonnerre du 18 juin 2010, qui a réorganisé la plongée dans nos chers établissements d'APS, notamment par l'habile système des aptitudes à plonger, était inachevé. Toute la partie "mélanges" était en attente d'actualisation et d'harmonisation avec la partie "air". Le Législateur a fait le choix synthétique de regrouper désormais dans un même texte la partie "air" et la partie "mélanges", en modifiant au passage quelques éléments encore tous frais de 2010. J'y vois un texte global juridiquement bien ficelé, mais qui accroît peut-être la difficulté de lecture et d'appropriation par nos citoyens plongeurs. Toutefois, loin de moi l'idée de bouder notre plaisir : on imagine mal le nombre de réunions, les échanges d'idées, les confrontations, les négociations, sous-jacents à cela. Avec in fine une écoute et un arbitrage de la direction des Sports, qui est favorable à ce que la FFESSM a souhaité.

À défaut d'être la "der des ders", on peut toujours rêver, cette nouvelle réforme devrait stabiliser le paysage pour quelques années. Afin que nos clubs, structures professionnelles, moniteurs, guides de palanquée, directeurs de plongée, s'en imprègnent de durable façon et apprécient de s'y tenir.

L'adjectif "durable" me fait inmanquablement penser au développement qui, à la fédé, l'est tout autant. Dernière péripétie en la matière : l'État nous a réservé une place au Conseil national de la mer et des littoraux, ainsi que dans chacun des 4 conseils maritimes de façade nouvellement créés. Places que nous nous sommes empressés d'occuper. N'est-ce pas là une nouvelle démonstration de notre crédibilité dans le foisonnant et multiforme thème du développement durable ?

Pour tout vous dire, à la fédé, il y a quelque chose qu'on a décrété durable une fois pour toutes : c'est l'optimisme.

Pour que cette année nouvelle vous soit, très sincèrement et affectueusement, une année d'optimisme... durable !



Jean-Louis Blanchard
Président de la FFESSM